

A qui s'adresser ?

IRIS

(Relais Isère Illettrismes)
97, galerie de l'Arlequin
38100 GRENOBLE
Tél./Fax : 04.76.40.16.00
www.cri38-iris.fr

Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme

1, place de l'école
B.P. 7082
69348 LYON Cedex 7
Tél. : 04.37.37.16.80/Fax : 04.37.37.16.81
Site Internet www.anlci.gouv.fr

Remarque : sur le site Internet de l'A.N.L.C.I. se trouvent des informations utiles, notamment la liste des centres ressources illettrisme.

Sur le site d'IRIS, on peut télécharger le guide d'orientation, qui permet de savoir où et à qui s'adresser, en fonction de sa situation (âge, public spécifique, scolarisé en langue française ou en langue étrangère ...).

Sources : site ANLCI (enquête INSEE 2004-2005). Présentation sur l'illettrisme du 20.12.2007 CUEFA G. Métailler/V. Panne.

ILLETTRISME ET TRAVAIL

De quoi s'agit-il ?

L'illettrisme concerne les **personnes** de plus de 16 ans **qui sont allées à l'école** en France, et sont sorties du système scolaire **sans maîtriser** les compétences de base, c'est-à-dire **la lecture, l'écriture, le calcul**.

Cependant, il ne faut pas confondre l'illettrisme avec **l'analphabétisme**, qui concerne une personne n'étant jamais allée à l'école et n'ayant donc jamais appris à lire et écrire.

De même, il ne faut pas confondre avec une **personne de langue étrangère**, qui est allée à l'école dans son pays d'origine, mais ne maîtrise pas la langue française.

Quelles difficultés ?

Dans le travail

Plus de la moitié (57%) des personnes concernées par l'illettrisme travaille. Les entreprises sont donc confrontées à ce problème, mais ne le mesurent pas forcément. En effet, il est difficile de percevoir les difficultés des personnes illettrées.

Les **difficultés au travail** ont des conséquences :

- consignes de sécurité mal comprises
- sollicitation (+++) de l'encadrement
- difficulté à changer de poste
- impossibilité de suivre une formation

Dans la vie quotidienne

L'illettrisme est souvent à l'origine de difficultés dans la vie quotidienne.

Par exemple, rédiger un chèque ou retirer seul de l'argent au guichet automatique, lire une ordonnance ou le carnet scolaire des enfants, noter un rendez-vous ou une liste de courses, lire un panneau indicateur ...

L'illettrisme peut représenter un véritable handicap social.

Que faire ?

Démarche personnelle

Il existe au niveau national, un réseau d'associations, auxquelles on peut s'adresser.

Vous pouvez vous renseigner auprès de la plateforme téléphonique :

Illettrisme Info Service n° indigo 0820 33 34 35.

(0,15 € TTC/mn)

La démarche de formation demande du temps.
Patience et motivation sont nécessaires.

Démarche en entreprise

Il est possible de demander une formation dans le cadre du travail. En effet, les actions de lutte contre l'illettrisme entrent dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie (art. L900-6 du code du travail).

Ces formations bénéficient également à l'entreprise, car le travail s'en trouve facilité (amélioration de la communication, de la sécurité, des compétences des salariés ...).